

2026 - Concours photos organisé par le Foyer Rural de Garlan

Règlement

1 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le Foyer Rural de Garlan organise un concours photo gratuit, ouvert à toutes et tous, du monde amateur.

2 THÈME DU CONCOURS

Les photos porteront sur le thème : **Objets ou lieux abandonnés**. Il sera laissé libre cours à l'imagination des participant(e)s pour illustrer ce thème.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 12 ans. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

4 DURÉE DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au 01 novembre 2026 minuit

5 MODALITÉS DE PARTICIPATION

S'inscrire via le formulaire d'inscription disponible en flashant le QR Code ci-contre



Chaque participant(e) peut présenter **deux** photos au maximum réalisées sur la période du concours, soit du 15 juillet 2026 au 01 novembre 2026. Une seule pourra être primée.

Les photos devront être envoyées :

- Au format JPG. Le poids des photos devra être au minimum de 3 Mo et de 8 Mo au maximum.
- À l'adresse mail suivante : foyerruralgarlan29610@gmail.com

Et préciser pour chaque photo :

- La date et le lieu de prise de vue,
- Le titre de la photo,
- Le nom et prénom du photographe.

Les participant(e)s déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

- *Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du département.*
- *Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.*

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

6 JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury de sélection sera constitué et aura pour mission de sélectionner les photos des participants de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

7 PRIX ET RÉCOMPENSES

Les prix seront les suivants :

- 1^{er} prix : 1 coffret cadeau d'une valeur de 150 €
- 2^{ème} prix : 1 coffret cadeau d'une valeur de 100 €
- 3^{ème} prix : Un pied pour appareil photo d'une valeur de 80 €
- 4^{ème} prix : Un livre
- 5^{ème} prix : Un livre

Les lauréats et les lauréates, au nombre de 5, verront leur production imprimée en grand format et exposée dans différents lieux publics de la commune de Garlan.

L'annonce des résultats sera réalisée lors de la galette du Foyer Rural de Garlan, le samedi 09 janvier 2027 vers 15H00.

Les gagnant(e)s seront informés par téléphone ou par courriel au cours de la semaine 51.

8 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participant(e)s sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.